



Comment déclarer un revenu ponctuel (création d'un site web)

Par **Marionnette28**, le **02/12/2012** à **15:38**

Bonjour à tous!

Je suis webmaster amatrice. J'aimerais me déclarer dans le futur en tant que autoentrepreneur mais je prends le temps de me renseigner et d'affiner mon projet avant de me lancer.

Une entreprise m'a demandé si je pouvais lui réaliser son site. Ni eux ni moi ne voulons le faire au noir et mon entreprise n'est pas encore créée.

Le directeur de l'entreprise m'a dit qu'il existait un plafond annuel de revenus(semble-t-il 3000 euros) qu'il ne fallait pas dépasser. J'ai proposé mon site à 350 euros. Faut-il faire une déclaration quelque part au moment de la création du site? ou faut-il attendre pour mettre cela sur ma déclaration de revenus annuelle?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses!